

Département de l' Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2011

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Cathy LEMAIRE et Valérie DESSENNE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Jean-Bernard VENET, François LEFEVRE,
Bernard GLADIEUX, Frédéric BRENOT, Jean-François BOULANGER, Dominique MINCHEZ.

Absents excusés : Madame Viviane VENET, Messieurs Jean-Michel BOUCHEZ et Alvaro GONCALVES.

Secrétaire : Monsieur Bernard LEMAIRE.

Date de convocation : 23 novembre 2011

Le compte rendu de la séance du 14 septembre 2011 est approuvé.

1° SUBVENTIONS 2012

- AUX SOCIETES LOCALES

Les subventions aux sociétés locales sont votées comme suit :

➤U.S.S.	2 100 €
➤Ensemble Musical Seboncourtois	2 100 €
➤La Boule Seboncourtoise	300 €
➤Société de chasse	300 €
➤Chœur Show	300 €
➤Les Amis de l'école	300 €
➤Energym Seboncourtoise	300 €
➤Comité des fêtes	600 €
➤Archers de Seboncourt	300 €
➤Club des Supporters	300 €
➤Anciens combattants	300 €
➤Body rythmique	300 €
➤Un Rayon de soleil	300 €

Les subventions ne seront mandatées qu'après fourniture du bilan annuel de chaque société.

- SUBVENTIONS DIVERSES

Une subvention de **40 €** sera versée aux organismes suivants : Association française des sclérosés en plaques, Ligue Nationale contre le cancer, Croix-Rouge française, Secours Populaire, Sécurité routière (Junicode) et **100 €** seront alloués à l'ADMR.

- PARTICIPATION CLASSE DE MER

Le conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 10 680 € à la JPA de l'Aisne pour le séjour en classe de mer en avril 2012 à Lorient de 40 élèves des classes de CE1 et CE2-CM1 soit 267 € par enfant, la participation des 11 enfants de Grougis étant à la charge de cette commune.

2° LOCATION SALLE DES FETES

Le Maire expose qu'actuellement, il est demandé à la réservation de la salle le versement d'arrhes égal à 50% du montant de la location, le solde étant versé après la location à réception d'un titre émis par la commune. Or, il s'avère que le paiement de ce solde reste parfois impayé malgré diverses relances.

A compter du 1^{er} janvier 2012, en plus des arrhes, une caution représentant 60 % de la location de salle sera réclamée. Celle-ci sera encaissée si le paiement du solde n'intervient pas dans les 6 semaines de l'émission de facture.

Les locations aux sociétés locales et les locations pour réunion de famille après enterrement ne sont pas concernées par ces dispositions.

3° CREATION DE 2 POSTES AGENT RECENSEUR

Le conseil municipal décide de créer 2 postes d'agent recenseur vacataire qui seront chargés d'effectuer le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012.

4° COMPTE EPARGNE TEMPS

Est institué au profit des agents un compte épargne-temps (CET) à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés.

5° ACQUISITION DE TERRAIN

Dans le cadre d'un futur aménagement d'un terrain multisports, le conseil municipal décide de proposer à Mr et Mme VILLAIN l'acquisition d'une partie de leur terrain pour un coût de 12 € le m² (1 abstention).

6° DEMANDE DE SUBVENTION RUE CHANTRAINE

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires au financement des travaux de requalification de la rue Chantraine.

Le plan du projet est consultable en Mairie jusqu'au 31 janvier 2012.

AFFAIRES DIVERSES

- Dans un souci écologique et économique, dans les prochaines semaines, une lampe sur 2 sera allumée la nuit et inversement le lendemain sur les nouveaux réseaux d'éclairage public (1 contre).
- Le maire expose les remarques d'administrés relatives à la dangerosité du virage Rue de Grougis-rue de la Vallée due au non respect du stop et la vitesse excessive de certains.
Il est répondu que le virage ne permet pas l'implantation de ralentisseurs et que chacun doit faire preuve de civisme en respectant la signalisation.
Un panneau de présignalisation du virage sera installé.

- Monsieur Jean-Francis BOULANGER fait part de l'étonnement de certaines personnes :

o de la présence de rats malgré la dératisation dans certaines propriétés.

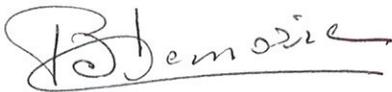
Le Maire répond que le raticide n'est nullement en cause. Cela est simplement dû comme dans beaucoup communes au fait qu'au passage du dératiser, peu de traces de rongeurs n'a été détecté vu les conditions climatiques à ce moment-là. Les rats ont convergés dans les propriétés après le refroidissement des températures.

o d'un contrôle inopiné d'installation d'assainissement rue de la Vallée par des agents de Noréade, sans avis de passage préalable.

Le Maire répond que Noréade peut procéder à des contrôles mais après avertissement de cette visite et précise qu'il va se rapprocher de ces services pour plus d'informations.

La séance est levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 1^{er} décembre 2011,

Le Maire,
Gérard FEUILLETTE

